
Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition des ouvriers d'une manufacture de Sens réclamant la mise en liberté de l'entrepreneur de cet établissement, en annexe de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de sûreté générale de la pétition des ouvriers d'une manufacture de Sens réclamant la mise en liberté de l'entrepreneur de cet établissement, en annexe de la séance du 12 frimaire an II (2 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 531;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39834_t1_0531_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

du courage et de l'ardeur qui animent les braves républicains de l'armée de la Moselle.

« H. RICHAUD; P.-A. SOUBRANY.

« P. S. Un chasseur de la 4^e compagnie du Louvre, passant devant nous le bras percé d'une balle, s'écriait : « *Vive la République!* » et disait : « Mon bras n'est pas cassé, il me servira encore à la défendre. »

IV.

LES OUVRIERS D'UNE MANUFACTURE DE SENS RÉCLAMENT LA MISE EN LIBERTÉ DE L'ENTREPRENEUR DE CET ÉTABLISSEMENT (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Les ouvriers d'une manufacture considérable de la commune de Sens, département de l'Yonne, réclament la liberté de l'entrepreneur de cet établissement. Ils rendent le plus grand témoignage au patriotisme de ce citoyen, et exposent que s'il est plus longtemps détenu, un grand nombre de pères de famille se voient exposés à la plus affreuse misère, faute de travail.

Renvoyé au comité de sûreté générale.

V.

D'AUBIGNY, ADJOINT DE LA DEUXIÈME DIVISION DU DÉPARTEMENT DE LA GUERRE. DEMANDE UNE SOMME DE DEUX MILLIONS POUR L'ADMINISTRATION DES RELAIS (3).

COMPTE RENDU du *Journal de Perlet* (4).

D'Aubigny, adjoint de la deuxième division du département de la guerre, demande une somme de deux millions pour l'administration des relais. Il observe qu'elle a été obligée de faire un emprunt de 130.000 livres.

Renvoi au comité des finances.

(1) La pétition des ouvriers de cette manufacture n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 12 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par le *Moniteur universel* et l'*Auditeur national*.

(2) *Moniteur universel* [n° 74 du 14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 299, col. 1]. D'autre part, l'*Auditeur national* [n° 437 du 13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 1] rend compte de cette pétition dans les termes suivants :

« Le comité de sûreté générale est chargé de faire un rapport sur une pétition d'ouvriers d'une manufacture considérable de la commune de Sens, qui réclament la liberté d'un entrepreneur dont ils attestent le patriotisme. »

(3) La demande du citoyen d'Aubigny n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 12 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Journal de Perlet*.

(4) *Journal de Perlet* [n° 437 du 13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 20].

VI.

LES CITOYENS DU PUY, DÉPARTEMENT DE LA MANCHE, ANNONCENT QUE LES CITOYENS DE LA PREMIÈRE RÉQUISITION SONT PARTIS CONTRE LES REBELLES FUGITIFS QUI VOULAIENT QUITTER LA FRANCE ET SE RETIRER A JERSEY (1).

COMPTE RENDU du *Mercur universel* (2).

Les citoyens du Puy, département de la Manche, en invitant la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, annoncent que les citoyens de la première réquisition sont partis contre les rebelles fugitifs qui voulaient quitter la France et se retirer à Jersey. Ils sont armés de piques, de faux, de croissants. « Ces armes, disent-ils, dans les mains des républicains, ne sont pas moins puissantes que des fusils. » (*Applaudissements.*)

VII.

UNE CI-DEVANT RELIGIEUSE, ÉPOUSE D'UN DÉFENSEUR DE LA PATRIE, PRISONNIER DE GUERRE A TOURNAY, ET MÈRE DE DEUX JUMEAUX, DEMANDE DES SECOURS (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Une ci-devant religieuse, épouse d'un défenseur de la patrie, maintenant prisonnier de guerre à Tournay, et mère de deux jumeaux, demande des secours.

Renvoyé au comité de la guerre.

(1) L'adresse des citoyens du Puy n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 12 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans le compte rendu de cette séance publié par le *Mercur universel* et les *Annales patriotiques et littéraires*.

(2) *Mercur universel* [13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 199, col. 2]. Les *Annales patriotiques et littéraires* reproduisent le *Mercur universel* avec quelques légères variantes.

(3) La pétition de cette religieuse n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 12 frimaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par divers journaux de l'époque.

(4) *Moniteur universel* [n° 74 du 14 frimaire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 300, col. 3]. D'autre part, le *Mercur universel* [13 frimaire an II (mardi 3 décembre 1793), p. 204, col. 1] rend compte de la pétition de cette religieuse dans les termes suivants :

« Une citoyenne écrit qu'étant religieuse, un défenseur de la patrie, blessé, fut conduit dans le couvent. Il y fut traité avec tous les soins donnés par la tendresse, et dans peu il fut rétabli. Elle l'épousa; son époux alla reprendre son poste. Aujourd'hui, elle vient d'accoucher de deux jumeaux républicains. (*On rit.*) « Je réclame, dit-elle, les secours que la patrie doit à ses défenseurs. »

« Renvoyé au comité. »